

Journée régionale d'échanges

« Projet de territoire et contrat de ville : des principes à la mise en œuvre »

Mardi 7 octobre 2014

9h30-16h00

à Montpellier

IRTS-LR - 1011, rue du Pont de Lavérune

Amphi. Barat

Présentation

L'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine stipule que « (...) sur la base d'un **projet de territoire** coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la présente loi ».

Deux questions principales seront au centre de cette journée :

Quel est ce « projet de territoire » qui sert de base au contrat de ville ?

Cette journée devra permettre d'apporter des éclairages sur le sens à donner au projet de territoire, et ce faisant sur les questions posées par la mise en œuvre de cette exigence.

Comment faire de cette injonction au projet une opportunité pour bâtir (puis mettre en œuvre) des contrats de ville de qualité ?

Comment, dans les sites déjà engagés dans la politique de la ville, aller plus loin dans ce sens ?

Comment, dans les sites entrants, débiter dans les meilleures conditions ?

Ces deux questions, intimement liées, seront traitées tout au long de la journée (programme joint).

Organisée en partenariat avec le C.V.R.H. Aix en Provence, cette journée sera animée par Philippe Méjean, urbaniste et spécialiste de la politique de la ville.

Programme de la journée du 07 octobre 2014 à Montpellier (locaux de l'IRTS LR)

9h30-10h Accueil café

10h00-10h20 Ouverture de la journée par Cécile Nonin, directrice de Villes et Territoires LR et Jean Paul Marx, directeur du C.V.R.H. Aix en Provence

Introduction par Alain ROMERO, vice-président de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

10h20-11h20 Intervention de Philippe Méjean, urbaniste, spécialiste de la politique de la ville

- Quelles sont les nouvelles exigences présentes dans la loi ?
- De quel projet de territoire parle-t-on ?
- Pourquoi a-t-on besoin d'un tel projet ?
- Les implications méthodologiques

11h20-12h15 Débat et échanges avec la salle laissant la place aux témoignages sur les réalités locales

12h15-13h45 Repas (*participation de 8,50€ à prévoir pour le repas qui peut être pris à la cafeteria de l'IRTS*)

13h45-15h55 Le rapport entre projet de territoire et contrat et ses implications pour l'organisation de la préparation des contrats de ville

Echanges et débat à partir de 3 expériences locales.

Eclairage particulier sur les questions suivantes : la conception et la mise en œuvre de ce rapport entre projet de territoire et contrat de ville sur chacun des sites ; l'articulation entre EPCI et commune(s) ; la mobilisation des futurs signataires du contrat de ville ; la place des habitants.

Enseignements des débats et interventions de la journée

par Philippe Méjean.

15h55-16h00 Conclusion de la journée